Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 11 octobre 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État confirme son engagement en faveur du logement social

A la suite des nouvelles orientations concernant le financement du logement social annoncées par Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, le préfet de région Michel CADOT précise les conditions d'intervention sur le logement social en Bretagne.

Les subventions directes aux organismes HLM (appelées aussi aides à la pierre) représenteront au niveau national 500 millions d'euros en 2011. Elles sont à mettre en regard des 480 millions de la loi de finances initiale de 2010, auquel s'est exceptionnellement ajoutée une dotation de 150 millions d'euros au titre du Plan de Relance.
Le plan de relance a ainsi permis de limiter les effets de la crise dans le secteur du bâtiment, en préservant l'outil de production, ce qui laisse espérer un bilan 2010 plus favorable après 2 années de baisse de la construction, y compris dans notre région où le dynamisme du secteur avait été particulièrement marqué avant 2008.

En prévoyant une dotation de 500 millions en 2011, l'État retrouve le niveau de financement de 2006 qui était déjà un niveau renforcé puisque celui de la deuxième année du plan de Cohésion Sociale visant à augmenter le niveau de production des logements sociaux sur la période 2005-2009.
L'engagement de l'État reste donc à un niveau particulièrement élevé. Entre 1978 et 2003, l'État finançait 50 000 logements sociaux par an en moyenne ; l'objectif 2011 est de financer 120 000 nouveaux logements locatifs sociaux en France. En Bretagne, la progression sensible et continue du financement du logement social par l'État s'est traduite par une augmentation de 75% du nombre de logements financés entre 2001 et 2009.

L'État souhaite réorienter à travers les aides à la pierre la construction de logements vers les zones tendues, où les besoins sont les plus importants, et favoriser la poursuite des actions menées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Il faut par ailleurs rappeler que les aides à la pierre ne sont qu'une partie de l'effort financier de l'État qui comprend aussi les aides fiscales (exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et TVA à taux réduit) et les prêts bonifiés de la Caisse des Dépôts, qui concernent tous les types de logements sociaux. Ainsi, aux 500 millions d'aides à la pierre prévus en 2011, il faut ajouter, le montant global des aides fiscales de l'État en matière de logement, évalué l'an prochain à 12 milliards d'euros. L'État versera aussi 5,3 milliards d'euros pour les aides personnelles au logement pour soutenir les ménages aux revenus modestes, logés dans le parc social.

Il faut enfin souligner que, depuis 2008, le contexte économique est de nature à favoriser l'équilibre des opérations nouvelles menées par les organismes HLM : taux d'intérêt du Livret A très bas (référence pour le niveau du taux d'emprunt proposé aux offices HLM) et meilleures réponses des entreprises du bâtiment à leurs appels d'offres.

L'ensemble de ces éléments illustrent que le logement social demeure une des priorités de la politique de l'État, qui reste aux côtés des bailleurs sociaux et des collectivités, pour loger les plus modestes et ceux qui ont le plus de difficulté à trouver un logement sur le marché.

Contacts presse :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Corinne GILLET - 02.99.33.42.10 ou Marie-Paule ARNOULD - 02.99.33.42.11